

Commission déchets

Mercredi 19 juin 2024 à 18h à la MSAP de St-Hilaire du Harcouët

Compte-rendu

Présents : 38 élus

Civilité	NOM	Prénom	Pôle territorial	Commune
Monsieur	ADNOT	Christian	Avranches	CROLLON
Monsieur	ANFRAY	Rémi	St Hilaire du Harcouët	LE MESNILLARD
Monsieur	ARMAND	Thierry	Mortainais	ROMAGNY-FONTENAY
Monsieur	BELTRANDO	Philippe	Mortainais	LE NEUFBOURG
Monsieur	BIENFAIT	Louis	St Hilaire du Harcouët	LES LOGES-MARCHIS
Monsieur	BOUZIN	Fabien	Mortainais	LE TEILLEUL
Monsieur	CHAIGNON	Cyrille	Val de Sée	LE PETIT-CELLAND
Monsieur	DESDOITS	Loïc	Mortainais	CHAULIEU
Monsieur	DESSEROUER	Hervé	Mortainais	MORTAIN-BOCAGE
Monsieur	DEVILLE	Olivier	Avranches	VAINS
Monsieur	DUBOURG	Bertrand	Val de Sée	BRECEY
Monsieur	DUHAMEL	Maurice	St James/Pontorson	MONTJOIE SAINT MARTIN
Madame	EASTWOOD	Anne	Mortainais	SAINT-GEORGES DE ROUELLEY
Monsieur	FAUCON	Philippe	Val de Sée	LES CRESNAYS
Madame	FERMIN	Joëlle	St Hilaire du Harcouët	BUAIS LES MONTS
Monsieur	GERARD	Yves	St Hilaire du Harcouët	LE MESNILLARD
Monsieur	GERARD	Yannick	Avranches	SAINT-SENIER SOUS AVRANCHES
Monsieur	GODEY	Jean-Louis	Avranches	SAINT-LOUP
Monsieur	GRENTE	Pascal	Mortainais	LE FRESNE-PORET
Madame	GUERAULT	Sylvie	Avranches	SAINT-JEAN DE LA HAIZE
Monsieur	HAMARD	Philippe	St James/Pontorson	SAINT-LAURENT DE TERREGATTE
Monsieur	HAMARD	Jean-Vital	Val de Sée	SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE
Madame	HAMEL	Marie-Claude	St Hilaire du Harcouët	GRANDPARIGNY
Monsieur	JARDIN	Jean-Luc	Mortainais	BROUAINS
Madame	JULIENNE	Christine	St James/Pontorson	TANIS
Monsieur	KOZICKI	Jean-Pierre	Mortainais	BROUAINS
Monsieur	LEFORESTIER	Jean-Yves	St Hilaire du Harcouët	ISIGNY-LE-BUAT
Monsieur	LELIEVRE	Stéphane	Mortainais	BARENTON
Monsieur	LELOGEAIS	Roger	Mortainais	BEAUFICEL
Monsieur	LEMOINE	Thierry	Val de Sée	TIREPIED-SUR-SÉE
Monsieur	LEPRIEUR	Alain	Avranches	PONTAUBAULT
Monsieur	NOËL	Didier	St James/Pontorson	SACEY
Monsieur	POIDEVIN	Hubert	Mortainais	PERRIERS-EN-BEAUFICEL
Monsieur	RABASTÉ	Yann	St James/Pontorson	HUISNES SUR MER
Monsieur	REGRAY	Alain	Avranches	SAINT-OVIN
Monsieur	TURPIN	Francis	Val de Sée	CUVES
Madame	VALLET	Sylvie	Avranches	POILLEY
Monsieur	VIEL	Pierre-Michel	Avranches	POILLEY

Technicien : Magalie Robidel

Excusés :

Civilité	NOM	Prénom	Pôle territorial	Commune
Monsieur	BOUILLON	Philippe	Mortainais	LE NEUFBOURG
Madame	CHERON	Claire	Mortainais	PERRIERS-EN-BEAUFICEL
Madame	LABICHE	Isabelle	Avranches	DUCEY - LES CHERIS
Madame	MARCONATO	Mireille	Avranches	SAINT-BRICE
Madame	SAINTIER	Catherine	Mortainais	PERRIERS-EN-BEAUFICEL

Ordre du jour :

1. Poursuite des études pour la construction d'une Unité de Valorisation Energétique des déchets à l'horizon 2030 sur le site de Cavigny
2. Etude de réhabilitation des déchèteries et des sites du service déchets : proposition des scénarii à approfondir
3. Point sur les travaux de renouvellement des PAV et programmation des travaux à venir
4. Informations diverses

Présentations jointes au compte-rendu :

- Présentation de la commission déchets du 19-06-24
-

1. Poursuite des études pour la construction d'une Unité de Valorisation Energétique des déchets à l'horizon 2030 sur le site de Cavigny

Cf. présentation diapo 3 à 6.

Les collectivités de La Manche enfouissent leurs déchets ultimes sur trois installations de stockage de déchets non dangereux situées à Saint Fromond, Cuves et Le Ham. Ces sites arrivent tous en fin d'exploitation entre 2025 et 2029 et nécessiteraient des projets d'extensions dont l'acceptabilité n'est pas garantie. D'autre part, l'élimination des déchets ne constitue pas une solution pérenne eue égard aux dispositions réglementaires et à la hiérarchie des modes de traitement des déchets, qui privilégie leur valorisation.

La réglementation est de plus en plus stricte vis-à-vis de la mise en décharge. La Directive cadre des déchets et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte ont fixé l'obligation de réduire l'enfouissement :

- 50% de déchets enfouis en moins entre 2010 et 2025 ;
- 65% des déchets ménagers valorisés en 2025 ;
- 10% maximum des déchets produits enfouis en 2035.

En ce sens, des alternatives doivent être trouvées et mises en place rapidement.

Ainsi, le 28 avril 2022 les représentants des 8 intercommunalités de la Manche et des intercommunalités limitrophes, le syndicat mixte du Point Fort, le SEROC, situé dans le Calvados, et le SIRTOM de Flers-Condé, situé dans l'Orne, ont évoqué la problématique du traitement de ces déchets ultimes à horizon 2030, et décidé qu'il était nécessaire de s'emparer de ce sujet rapidement en réalisant une étude à l'échelle de ce territoire. Le SEROC s'est depuis retiré de la démarche.

Le Syndicat mixte du Point Fort a coordonné cette étude technique pour le compte de l'ensemble des collectivités. Réunies le 25 avril dernier, les représentants de ces collectivités ont pris acte des conclusions de cette première étude et ont entériné à l'unanimité des décisions fortes exposées ci-après qui permettent d'envisager la construction d'une filière de traitement commune à l'horizon 2030 :

- Poursuivre les études techniques détaillées visant la construction d'une Unité de Valorisation Energétique, électrique ou mixte ;
- Privilégier le site de Cavigny, pôle environnement déjà classé ICPE bénéficiant d'une réserve foncière et l'opportunité d'alimenter le réseau de chaleur de la ville de Saint-Lô, pour l'implantation de cette installation ;
- Mener des études complémentaires et approfondies sur la gouvernance d'un tel projet et les différentes possibilités de portage ;

- Demander à l'Agglomération Le Cotentin, plus important EPCI de La Manche, de créer un poste de chargé de mission et de porter l'ensemble des études à venir.

Afin de financer un contrat de projet et l'ensemble des études à mener sur la période 2024-2026, il est ainsi proposé de provisionner une enveloppe de 380 000 € (180 000 € de frais de personnel et matériel et 200 000 € de frais d'études opérationnelles).

Afin de poursuivre cette initiative collective, il est attendu que chaque collectivité partenaire puisse délibérer et approuver la ventilation des frais indiqués ci-après qui permettront de mener les études opérationnelles nécessaires à la future construction de l'unité de valorisation énergétique.

Ventilation des frais d'études et de chargé de mission 2024-2026			
Collectivités	DGF au 1 janvier 2021	Pourcentage	Participation 2024-2026
CA Le Cotentin	198 486	31%	117 932 €
Syndicat Mixte du Point Fort	124 443	19%	73 939 €
SIRTOM Flers Condé	82 791	13%	49 191 €
CC Côte Ouest Centre Manche	20 368	3%	12 102 €
CA Mont-St-Michel Normandie	96 761	15%	57 491 €
CC Granville Terre et Mer	55 297	9%	32 855 €
CC Coutances Mer et Bocage	51 523	8%	30 613 €
CC La Baie du Cotentin	9 892	2%	5 877 €
TOTAL	639 561	100%	380 000 €

Le comité de pilotage (COPI), avec un élu référent pour chaque collectivité, et le comité technique (COTECH), représentant les différentes collectivités parties prenantes à l'étude, créés en 2022 sont pérennisés pour la poursuite des travaux.

Avis des élus de la commission : L'ensemble des élus de la commission a émis un avis favorable à soumettre au vote du conseil du 20 juin 2024 :

- la poursuite de la coopération avec l'ensemble des collectivités de la Manche et le SIRTOM Flers-Condé dans l'objectif de construire une Unité de Valorisation Energétique des déchets à l'horizon 2030 sur le site de Cavigny ;
- la signature, avec l'agglomération du Cotentin, porteur des études complémentaires et du poste de chargé de mission, la convention de financement relative à ce projet selon la ventilation au prorata du nombre d'habitants défini dans le tableau ci-dessus.

2. Etude de réhabilitation des déchèteries et des sites du service déchets : proposition des scénarii à approfondir

Cf. présentation diapo 7 à 23.

L'étude sur les déchèteries débutée en octobre 2023 a fait l'objet, en plus des réunions du groupe de travail déchèteries et des commissions déchets, de deux restitutions aux élus en conférence des maires le 26 mars 2024 et en plénière le 12 juin 2024. Lors de cette dernière, un sondage d'opinion a été réalisé pour recenser l'avis des élus sur le projet afin d'obtenir une idée des orientations politiques et d'identifier 1 ou 2 scénarii à approfondir pour la suite de l'étude. 55 élus étaient présents et 48 réponses au sondage ont été apportées, avec une représentation des pôles territoriaux équilibrée.

Deux points ont été abordés :

- La création d'un pôle déchets,
- L'identification d'un réseau cible de déchèteries pour le territoire de la CAMSMN.

1. La création d'un pôle déchets

Résultats sondage d'opinion :

Q1 : Etes-vous favorable à la création d'un pôle déchets regroupant les activités de la Direction « Déchets » : service administratif, équipes techniques et quai de transfert ?

92% Oui

8% Non

Q2 : Etes-vous favorable à la création au sein du pôle déchets d'une salle pédagogique pour l'information et la sensibilisation des usagers du territoire (accueil de classe, personnel d'entreprise, journée porte-ouverte aux publics, ...) ?

75% Oui

25% Non

Retour des élus de la commission :

M. Faucon précise qu'il sera difficile de faire une salle pédagogique sur toutes les déchèteries qu'il est préférable d'installer cet équipement sur le pôle et des animations seront aussi organisées sur les déchèteries.

M. Faucon indique qu'il faudra dans le projet, optimiser au maximum l'usage des voiries, comme le site de ValcoBreizh où le bas de quai des déchèteries sert aussi de voie d'accès au garage des régies et au quai de transfert.

Certains élus s'interrogent sur la localisation de ce site. M. Faucon précise que le service ne pouvait pas débiter les recherches tant qu'il n'y a pas de validation politique du projet dans sa globalité. Il est souhaitable que cet équipement soit au barycentre des tonnes à collecter soit à l'Ouest du territoire et à proximité d'un échangeur de l'A84 pour faciliter son accès. La zone cible est aux alentours de la zone des Estuaires, Fougerolles, Cromel, Zone du V. Il faudra en parallèle se rapprocher du service urbanisme pour voir les possibilités règlementaires vis-à-vis des documents d'urbanisme. En Bretagne, ils ont pu construire sur du terrain agricole. Cette possibilité reste à confirmer.

Les marchés de traitement et de tri se terminent au 31/12/2026, l'idéal serait que le quai de transfert soit opérationnel pour les nouveaux marchés.

Avis des élus de la commission : Suite au résultat du sondage d'opinion de la plénière du 12 juin 2024, l'ensemble des élus de la commission a émis un avis favorable à :

- Proposer à la modification du PPI, l'intégration de la **création d'un pôle déchets regroupant sur un même site les activités de la Direction « Déchets »** : service administratif, équipes techniques et quai de transfert comprenant aussi une salle pédagogique pour l'information et la sensibilisation des usagers du territoire pour un montant estimé à 8,4 millions € sur 23 000m².

2. L'identification d'un réseau cible de déchèteries pour le territoire de la CAMSMN.

Le tableau ci-après présente les différents impacts financiers des scénarii étudiés ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs définis pour l'étude.

Scénarii	Montant investissement prévu en début de plan	ETP Gardien déchèterie	Coût annuel (fct et annuité) actualisé sur 20 ans	Ecart fonctionnement annuel vs S0 sur 20 ans	En point de TEOM base 20 ans	Ecart vs S0 sur 20 ans	En coût par hab. par an	Ecart par rapport au scénario de base	Nb d'objectifs atteints /10	Ecart vs S0 sur 20 ans + Pôle déchets
S0. Base 2024 à 13 déchèteries	247 249 €	15	3 728 611 €	0 €	4,60%		41 €		0/10	
S1. 13 déchèteries MAN env. et soc.	3 174 107 €	22	3 736 225 €	7 614 €	4,61%	0,01%	41 €	0 €	1/10	0,31%
S2. 13 déchèteries MAN env. et soc. et 9 extensions	6 722 757 €	25	3 814 306 €	85 695 €	4,70%	0,11%	42 €	1 €	3/10	0,40%
S3. 9 déchèteries	11 973 204 €	25	3 762 882 €	34 271 €	4,64%	0,04%	41 €	0 €	10/10	0,34%
S4. 8 déchèteries	10 612 286 €	23	3 569 718 €	-158 893 €	4,40%	-0,20%	39 €	-2 €	10/10	0,10%
S5. 7 déchèteries	12 332 951 €	21	3 577 363 €	-151 248 €	4,41%	-0,19%	39 €	-2 €	10/10	0,11%
S6. 6 déchèteries	12 059 584 €	19	3 444 017 €	-284 594 €	4,25%	-0,35%	38 €	-3 €	10/10	-0,05%
S7. 3 déchèteries	9 337 063 €	15	3 068 679 €	-659 932 €	3,78%	-0,81%	34 €	-7 €	10/10	-0,52%
Pôle déchets	7 055 759 €		240 838 €		0,30%	0,30%	3 €	3 €	3/3	

Résultats sondage d'opinion et avis de la commission :

Q3 : Etes-vous d'accord sur le fait que les déchèteries actuelles de la CAMSMN ne peuvent pas rester en l'état ?

96% Oui

2% Non

2% NSP

Avis des élus de la commission : Les élus de la commission valident le principe que le scénario S0 est éliminé, soit le non-maintien de la situation actuelle.

Q4 : Le scénario de mise aux normes des 13 déchèteries avec extensions réalisables sur certains sites vous semble pertinent et acceptable financièrement ?

15 % Oui 73% Non 12% NSP

Avis des élus de la commission : Les élus de la commission valident le principe que le scénario S1 et S2 sont éliminés, soit l'abandon des études sur un maintien des 13 sites avec ou sans extension.

Q5 : Est-ce que 3 ou 5 min de trajet en plus pour certains usagers vous semblent acceptable pour un meilleur service rendu à l'ensemble de la population et une meilleure maîtrise financière ?

81 % Oui 17 % Non 2% NSP

Avis des élus de la commission : Les élus de la commission valident le principe de réorganiser le réseau des déchèteries, en augmentant de quelques minutes le trajet des usagers si la qualité du service apportée aux usagers est meilleure et que les coûts sont maîtrisés.

Q6 : La CA MSMN doit investir pour les 20 prochaines années sur ses déchèteries. Sachant que les coûts de traitement des OM et du tri ne vont cesser d'augmenter (TGAP, fermeture ISDUND, éloignement des exutoires donc ↗ du transport, ...). Selon vous quel doit être l'évolution du taux de TEOM affecté aux « Déchèteries » ?

50 % - Pas d'augmentation du taux de TEOM → Possible que pour les scénarii 6 et 7

Dont 8 % - Basculer 0,5 point pour financer l'augmentation des coûts de traitement (OM/TRI) → Possible que pour le scénario 7

40 % - Augmentation de 0,5 point, soit + 4 € par hab. → Possible pour tous les scénarii

10 % - NSP

Q7 : Pour la poursuite de l'étude, vous souhaitez que le service déchets, pour la comparaison au scénario à 13 déchèteries avec extension, approfondisse le travail pour un réseau à :

31% - 9 déchèteries

29% - 8 déchèteries

32% - 7 déchèteries

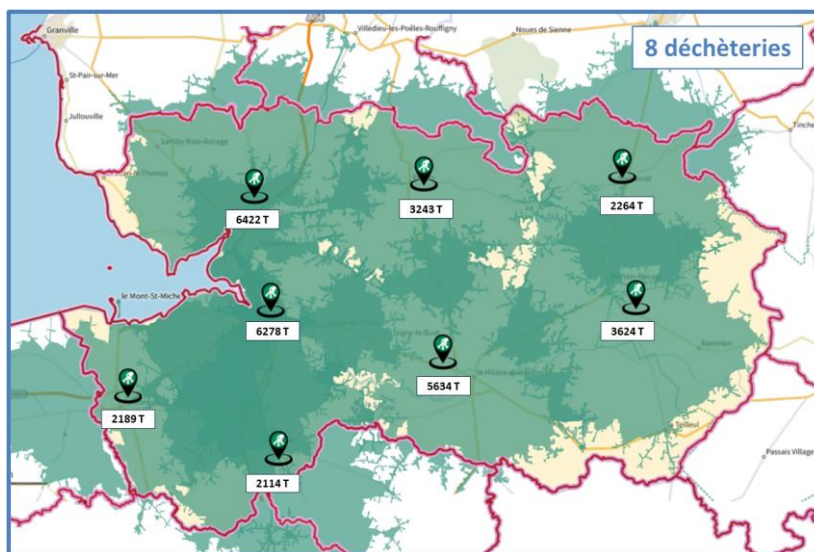
4% - 6 déchèteries

2% - 3 déchèteries

2% - NSP

67% Favorable à un réseau de 8 déchèteries

La carte ci-dessous présente l'organisation possible d'un réseau à 8 déchèteries qui reste à affiner en fonction des possibilités foncières.



Les diapos 16 à 17 apportent des informations complémentaires sur un réseau à 8 déchèteries, en termes de moyens humains et temps d'ouverture en comparaison à la situation actuelle à 13 déchèteries.

La programmation de mise en œuvre d'un réseau à 8 déchèteries pourrait être déployée selon le tableau ci-après. Cela reste une 1^{ère} approche à retravailler avec le groupe de travail et dépendra aussi des opportunités du moment. Ce tableau vous présente aussi les économies générées par les réhabilitations de site ou création qui permettent de trier plus et de détourner une partie des déchets de l'enfouissement vers le recyclage et la valorisation. Pour rappel, un potentiel de 900 000€ peut être économisé par an en fonctionnement.

Etapas	Actions	Année	Montant de l'emprunt pour les créations ou réhabilitations	Nb de déchèteries	Economie sur REP	
					Tonnage détourné REP	Total économie REP par an
1 ^{ère}	Fin réhabilitation de Sourdeval	2024	222 708 €	13	196T	- 57 027 €
2 ^{ème}	Réhabilitation de Pontorson	2024	166 465 €	13		- €
3 ^{ème}	Création du pôle déchets	2025/2026	7 039 408 €	13		- €
4 ^{ème}	Extension déchèterie Pontorson sur quai de transfert	2027	106 903 €	13	161T	- 47 936 €
5 ^{ème}	Créer une déchèterie au Nord d'Avranches, puis fermer St-Jean de la Haize, Montviron et mettre fin à la convention avec GTM	2026/2027	3 112 354 €	12	971T	- 213 844 €
6 ^{ème}	Créer une déchèterie au Sud d'Avranches, puis fermer Ducey et St-Ovin	2027/2028	3 112 354 €	11	768T	- 164 511 €
7 ^{ème}	Créer une déchèterie à proximité de St-Hilaire, puis fermer le site de St-Hilaire et Isigny le Buat	2028/2029	2 150 841 €	10	857T	- 187 129 €
8 ^{ème}	Créer une déchèterie à proximité de Bion, puis fermer le site de Mortain et de St-Cyr du B.	2030	1 730 663 €	9	364T	- 93 883 €
9 ^{ème}	Créer une déchèterie à proximité de Brécécy, puis fermer le site de Brécécy et Juvigny	2031	1 730 663 €	8	253T	- 91 154 €
10 ^{ème}	Réhabilitation de St-James	2032	514 425 €	8	198T	- 52 017 €
Total			19 497 611 €		3 768T	- 907 501 €

Retour des élus de la commission :

M. Leforestier précise que la préconisation de l'ADEME d'une déchèterie pour 15 000 habitants dépend aussi de la densité de la population, ce ne sont pas les mêmes contraintes en zone urbaine ou en zone rurale.

M. Jardin indique qu'un réseau à 3 déchèteries peut inciter à plus de dépôt sauvage. M. Faucon précise que le scénario à 3 déchèteries a été présenté pour identifier les leviers sur la rationalisation des déchèteries, mais qu'il n'est pas souhaité.

M. Desdoits propose qu'il serait souhaitable d'inciter les usagers à réduire leur passage en déchèterie.

M. Faucon évoque le projet d'installer des contrôles d'accès qui permettront en effet de réduire la fréquentation des usagers, mais aussi de bien identifier les professionnels des particuliers. Pour exemple le Havre a vu sa fréquentation des professionnels réduire de 30 % avec un retour sur investissement dès la première année.

M. Leforestier confirme, suite à l'expérience d'Isigny il y a quelques années avant la fusion, un contrôle avec badge avait été mis en place et le nombre de passages avait nettement diminué et dès que le contrôle a été levé la fréquentation a évolué à la hausse.

M. Jardin indique qu'en appartement on ne peut pas stocker autant que dans une maison à la campagne. A contrario M. Hamard indique qu'en appartement on produit moins de déchets de déchèterie (pas de déchet vert).

M. Desserouer rappelle que le 1^{er} avril 2021 le conseil avait délibéré favorablement pour étudier la mise en œuvre de la tarification incitative. Et de ce fait le contrôle d'accès permettra à terme (si c'est toujours la volonté politique de la mettre en place) pour la partie déchèterie.

M. Desserouer ajoute qu'il souhaiterait que les concitoyens soient interrogés sur leurs attentes envers les déchèteries. La population peut comprendre les enjeux, il faudrait lui demander son avis, afin d'éviter de se retrouver devant une certaine fronde, une fois que la décision sera prise. Il faut communiquer dès maintenant.

M. Lelièvre sollicite aussi une intervention dans les pôles territoriaux afin que les élus des territoires comprennent mieux les enjeux d'un tel projet, comme nous l'avons compris dans le groupe de travail et en commission.

M. Leforestier indique que l'on ne peut pas affirmer le coût que cela aura réellement, les coûts vont être de plus en plus chers avec le temps. Il regrette de devoir prendre cette décision aujourd'hui compte tenu qu'il ne se passera rien sur ce mandat. Cette décision d'endettement va s'imposer aux prochains élus.

M. Faucon rappelle que la présentation de la conférence des maires mettait en évidence que le scénario S0, soit « ne rien faire » est celui qui coûtera le plus dans 15 ans. Et dans tout projet il y a toujours un risque. De plus, la première réalisation permettra de tester ce qui fonctionne ou pas et d'ajuster le projet en conséquence pour les créations suivantes. Il permettra aussi à la population de se rendre compte par elle-même de la qualité du service qui lui sera apportée sur des sites nouvelles générations. Actuellement l'utilisateur ne connaît pas ce qu'il pourrait avoir et estime que les déchèteries actuelles sont bien, mais elles ne sont pas sécurisées et ni aux normes.

Avis des élus de la commission : Suite aux résultats du sondage d'opinion de la plénière du 12 juin 2024, l'ensemble des élus de la commission a émis un avis favorable à **approfondir un scénario pour un réseau cible à 8 déchèteries** et de proposer la modification du PPI en conséquence.

3. Point sur les travaux de renouvellement des PAV et programmation des travaux à venir

Cf. présentation diapo 24 à 32.

Retour des élus de la commission :

M. Leforestier précise que c'est bien d'avoir supprimé le PAV à l'entrée de la déchèterie, mais qu'il est nécessaire de trouver un autre endroit pour implanter un nouveau PAV afin répondre au besoin de la population qui évolue.

M. Bouzin indique que la commune du Teilleul, suite à la suppression du PAV enterré hors service, souhaite installer au même endroit des colonnes aériennes pour le verre et le TS.

M. Viel souhaite que le PAV du bourg de Poilley soit intégré à la programmation des travaux à venir.

M. Hamard demande s'il y a une différence de coût de génie civil entre la création ou le renouvellement de PAV. Mme Robidel indique que le coût est supérieur pour une création (plus de terre à enlever et il peut y avoir des surprises de réseau ou autres). Pour le renouvellement des colonnes semi-enterrées mises en place depuis 2016, le service n'a pas été confronté à leur renouvellement et ne sait pas s'il faudra juste remplacer la partie tambour et la cuve acier ou le tout avec la cuve béton.

M. Faucon indique aux élus de bien prévoir dans leur futur lotissement un emplacement pour l'implantation de colonnes et d'en informer les futurs acquéreurs, car le service rencontre encore des problèmes sur les nouveaux lotissements où les habitants s'opposent à leur implantation.

Avis des élus de la commission : L'ensemble des élus de la commission a émis un avis favorable à la réalisation des travaux de renouvellement PAV proposés sur le budget 2024.

4. Informations diverses

Cf. présentation diapo 33 à 36.

- **Point sur le schéma de collecte des déchets sur le MSM :** mise en œuvre de la collecte des biodéchets depuis le 10 juin 2024. 1,7 T collecté la 1ère semaine.

Retour des élus de la commission :

M. Faucon félicite au nom de la commission les agents qui ont œuvré pour le gros travail accompli sur le MSM avec la révision de la tarification de redevance spéciale qui permet un rééquilibrage des finances et le nouveau schéma de collecte qui permet aux agents de désormais travailler en sécurité et aux professionnels de répondre à la réglementation pour le tri de tous les flux notamment les biodéchets. Il y a eu des moments difficiles pour certains, mais l'objectif est atteint, ainsi BRAVO et MERCI à l'équipe.

- **Ressources humaines :** cf. Présentation

Mme Robidel indique que le service rencontre de difficultés pour recruter, plusieurs agents sont en arrêt notamment sur les déchèteries il est possible que le service soit obligé de fermer certains sites.

➤ **Divers**

M. Turpin indique qu'il souhaite garder la distribution des sacs en mairie car cela permet aux petites communes d'être en contact avec les administrés.

M. Lemoine intervient en précisant qu'il est très content d'être venu à cette commission pour la première fois. Sa présence fait suite aux visites techniques du 17 mai. Il indique vouloir participer à la commission ainsi qu'au groupe de travail déchèterie. Il remercie et félicite le service pour ces compléments d'information qui vont lui permettre de mieux répondre aux questions.

Fin de la réunion à 20h40.

Prochaine commission déchets à la salle du 1^{er} étage de la Maison France Service de St-Hilaire du Harcouët (présentiel + visio) :

- Mardi 24 septembre 2024 à 20h
- Mercredi 16 octobre 2024 à 18h
- Mardi 26 novembre 2024 à 18h